

LA PROCEDURE SE POURSUIT ...

... RESTEZ INFORMÉS ET PARTICIPEZ



3 MOYENS POUR S'INFORMER:

- ☞ Dossier disponible à la consultation directement à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (DUAT)
- ☞ Sur le site internet de la commune : <https://www.capesterrebelleeau.fr>
- ☞ Sur la page Facebook de la commune

Règlement Local



de Publicité

3 MOYENS POUR SOUMETTRE VOS SUGGESTIONS & PROPOSITIONS :

- ☞ Par courrier adressé au Maire de la commune
- ☞ Via le formulaire de concertation dédié du site internet de la commune ⇒ <https://capesterrebelleeau.fr> (Volet Règlement Local de publicité)
- ☞ Sur le registre de la concertation disponible à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (DUAT) - Allée des Cocotiers, Résidence Marquisat à Capesterre B/E



Pour tous renseignements complémentaires, la DUAT vous accueille sur son site ou au : 0590-41.76.45